



“  
**PROSTITUTION  
& ACCÈS  
AUX DROITS**  
”  
LA PORTÉE DÉMOCRATIQUE  
DU TRAVAIL SOCIAL

Avril 2022

Une publication de la Fédération des Services Sociaux  
Auteurs : Charlotte Maisin & Lotte Damhuis

# LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION

Débutée en mars 2019, la recherche-action « travail social et prostitution » a pour objectif de mettre au jour les difficultés et les tensions rencontrées dans l'accompagnement social/santé des personnes qui ont une activité prostitutionnelle et dans leur parcours d'accès aux droits et à certains services. La recherche s'est déroulée sur 3 ans, avec la production d'un matériau empirique diversifié constitué de notes d'observation du travail social dans et hors-les-murs de 5 services sociaux à Bruxelles et en Wallonie<sup>1</sup> ; de 8 journées de MAG avec des travailleurs-euses sociaux-ales et des coordinateurs-trices de services (N=15) ainsi que des personnes qui pratiquent la prostitution (N=17) ; d'entretiens semi-directifs avec ce même public<sup>2</sup>. Par ailleurs, les chercheuses ont assisté à une dizaine de réunions du secteur prostitutionnel en lien avec la crise du Covid-19. Elles ont, enfin, participé à une enquête quantitative visant à évaluer l'impact des confinements sur la situation

sociale, financière et administrative d'une centaine de personnes pratiquant la prostitution à Bruxelles. Un cahier de la recherche-action #8 publié en décembre 2019 s'intitule « Un accompagnement comme un autre ? Travail social et prostitution ». Deux nouveaux cahiers – complémentaires – sont issus de l'analyse de l'ensemble des données. Le premier #11 (celui-ci) – « Prostitution & accès aux droits. La portée démocratique du travail social » – met le projecteur sur le travail social réalisé par les services sociaux du secteur prostitution au plus près des publics vulnérables et les tensions et défis qui se jouent dans la mise en lien entre les personnes qu'ils accompagnent et les institutions d'aide et de soin en général. Le deuxième cahier #12 – « Prostitution & accès aux droits. La portée politique du travail social » – met la focale sur la dimension politique de ce travail social, lorsque les savoirs produits depuis le terrain de l'intervention sociale permettent de semer le trouble dans les conceptions dominantes sur « la » prostitution. Cette recherche – résolument collaborative – n'aurait pas été rendue possible sans la participation active d'Alias, Entre 2 Wallonie, Espace P..., Icar Wallonie, Médecins du Monde et UTSOPI. Les chercheuses les remercient vivement.

1 Ces services sont à Bruxelles, Alias et Espace P... ; à Liège, Icar Wallonie ; à Charleroi, Espace P... et Entre 2 Wallonie. Est-ce qu'il faut les nommer ici ? Je dirais que oui.

2 Les verbatim dans le texte sont référencés selon ces différentes méthodes de production de données.

## TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO .....	5
INTRODUCTION.....	7
1. DU LIEN À L'INSERTION, UN LARGE ÉVENTAIL D'INTERVENTIONS SOCIALES..	9
1. SINGULARITÉS DES LIENS AVEC UN PUBLIC (TRÈS) VULNÉRABLE QUI SE PROSTITUE .....	11
Au cas par cas, mais contraint .....	11
Un travail du « proche », sous toutes ses facettes.....	15
2. TRAVAILLER EN RUE.....	21
L'écologie locale, maître du jeu du travail de rue .....	21
Le travail de rue comme « champ de pratiques » .....	25
Renforcer les dynamiques collectives par la présence en rue .....	28
Être (re)-connu comme intervenant social de rue .....	32
3. OUVRIR ET RENFORCER DES DROITS.....	35
Réagir aux discriminations, un duel déséquilibré .....	35
Le professionnel dans sa figure « diplomatique » .....	38
Des reconnaissances et des interdépendances dans le travail social .....	40
2. PASSER À L'ÉCHELLE DES RÉSEAUX 'SAFE', LES ASSOCIATIONS AU TRAVAIL..	45
1. COMPENSER LES DISCRIMINATIONS .....	45
2. LE PROJET PREP, UN 'CIRCUIT HORS CIRCUIT ' .....	48
3. DES BASES ARRIÈRES SÉCURISÉES POUR OUVRIR DES DROITS.....	51
CONCLUSION .....	55
BIBLIOGRAPHIE .....	56

## ÉDITO

Devenir travailleur·euse social·e dans un service d'aide aux personnes prostituées, c'est s'engager dans un métier extraordinaire et peu routinier qui bouscule les certitudes et doit sans cesse se renouveler pour être dans « le juste ».

Cette justesse dans le travail est similaire à la finesse de la *dentellerie* : un travail d'équilibre, de passion, de persévérance qui ne peut aboutir qu'avec toute une série de savoirs-faire et de savoirs-être qui se dessinent au fil des accompagnements, des jours, des erreurs et des réussites. Un tissage délicat fait de bouts de liens, comme des mailles, où chacune compte. En s'associant et en s'entrelaçant, ces mailles peuvent construire une relation d'aide et digne de confiance. Une confiance difficile à accorder pour les personnes que nous rencontrons, parfois très abîmées par la vie et/ou par un parcours institutionnel difficile.

Parfois, au début d'un accompagnement, nous proposons à certaines personnes une disponibilité permanente. Au téléphone, à domicile, au bureau, peu importe la formule, ce sera toujours celle qui conviendra le mieux au moment qu'elle aura choisi, avec nous. Par-là, on souhaite éviter que la personne ne lâche le lien et sa motivation à « mettre des choses en place ». Nous acceptons cette disponibilité en connaissance de cause, parce que c'est d'elle que pourra découler, mais jamais de manière systématique, une relation d'aide que la personne n'imaginait pas/plus possible avec un·e travailleur·euse social·e. Une présence à doser, à réévaluer également, jour après jour.

Ces liens que nous créons sont parfois mis à rude épreuve. Par exemple, quand nous décidons, avec la personne, d'aller pousser la porte des urgences psychiatriques pour demander de l'aide, des soins, de la protection

et que l'accès lui est refusé parce que les critères d'admission excluent les personnes consommatrices de drogues. Souvent, nous sommes déçu·es autant que les personnes elles-mêmes par des décisions institutionnelles. Nous partageons alors leurs désillusions et leurs colères, comme nous avons vécu ensemble les 3 heures dans la salle d'attente. Il faudra trouver des forces pour susciter la motivation de la personne à s'inscrire dans un autre projet...

C'est pourquoi nous nous devons d'être honnêtes et authentiques dans ces relations. Ne pas faire semblant. Connaitre nos limites, aussi. Ne pas vouloir emmener la personne là où on voudrait qu'elle soit, et plutôt chercher à comprendre là où elle se trouve. Nous permettons à chaque personne de baisser les bras, de rater nos rendez-vous, de reporter les démarches, etc. Parce que d'autres institutions auront des seuils d'entrée et des critères bien plus contraignants que les nôtres...

Ces principes relèvent d'une éthique de travail et d'une éthique personnelle. En les gardant bien vivants, nous voulons pousser les limites d'un cadre qui autorise les confidences et qui suscitera, peut-être, une demande d'aide.

Joëlle Clippe,  
*travailleuse sociale à Entre Deux Wallonie.*

## INTRODUCTION

Intervenir auprès de personnes fortement stigmatisées et vivant aux marges de notre société comme le sont souvent les personnes qui se prostituent est un travail qui implique, de la part des travailleurs et travailleuses sociales, du soin, de la réflexivité, de la résistance. **Ce dernier mot – résistance – peut être compris de plusieurs façons. Tout d'abord dans un sens qui implique de pouvoir « durer » et offrir, aux publics, un repère humain durable et solide.** Cette stabilité au sein des équipes d'intervention auprès de ce public implique de pouvoir faire face, d'un point de vue émotionnel et professionnel, à des situations récurrentes de détresse et d'exclusion. Il s'agit donc de pouvoir « résister », en tant que professionnel·le de première ligne, dans une posture en recherche constante d'équilibre entre la juste présence et la juste distance. **« Résister » s'entend également dans un sens qui consiste à « aller à contre-courant » d'une société qui tend à fermer des portes plutôt qu'à les ouvrir, à restreindre**

**des droits plutôt qu'à faciliter leur accès.** De par leur grande stigmatisation, les personnes qui se prostituent vivent souvent confinées dans des zones de non-droit. Les travailleuses et travailleurs sociaux des associations qui s'adressent spécifiquement à ce public endossent dès lors la mission de négocier les frontières et entrebâiller les portes d'accès aux services et aux droits avec et pour ces personnes : en ce sens, ils et elles résistent.

La première partie de ce cahier s'emploie dès lors à détailler comment ces travailleurs·euses font, au quotidien, pour traduire concrètement ces « résistances » ; la deuxième partie du cahier raconte comment les associations essayent de rendre ces « résistances » pérennes et structurelles pour éviter de rejouer indéfiniment et individuellement les mécanismes de discriminations auxquels font face les personnes qui se prostituent. ▶



## 1. DU LIEN À L'INSERTION, UN LARGE ÉVENTAIL D'INTERVENTIONS SOCIALES

Deux postulats de base animent l'intervention sociale auprès des personnes qui se prostituent : l'approche par la réduction des risques (RDR) et la non-linéarité des parcours d'accompagnement. Ces socles fondent l'action des travailleurs-euses impliqués-e-s dans les associations du secteur « prostitution » qui proposent un accompagnement psycho-médico-social aux femmes, hommes, transsexuel-le-s et transgenres qui composent leur public.

Le premier postulat, qui est un dénominateur commun des interventions sociales auprès des personnes très marginalisées, est l'approche de la réduction des risques (RDR). Elle offre, aux travailleurs-euses et au public, un socle pratique – constitué d'outils, d'objets, de protocoles, de références – facilitant la mise en lien avec des mondes qui vivent

aux confins de nos sociétés. La réduction de risques, née au moment de l'épidémie de VIH, a changé les fondements et le cap de l'intervention auprès des publics très marginalisés, qui incluent une partie importante des personnes qui se prostituent : plutôt que de considérer la prostitution comme un problème (moral ou sanitaire) à résoudre « pour les autres », elle tente de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes prostituées elles-mêmes (David, 2013). La grande majorité des organisations<sup>3</sup> met en œuvre cette approche sur le terrain – en distribuant des préservatifs, du gel, en proposant des dépistages VIH et hépatique – et s'approprient les principes qui en découlent : un idéal de symétrie dans la relation d'accompagnement, un accueil « bas seuil », le fait de partir des demandes des personnes et non de leurs besoins supposés,

<sup>3</sup> Nous parlons ici plus précisément d'associations subsidiées dont certaines sont agrémentées comme Centre d'Action Sociale Globale (CASG) à Bruxelles et comme Services d'Aide et de Soins aux Personnes Prostituées (SASPP) en Wallonie.

une posture non-jugeante, une perspective large de la notion des risques impliquant les risques (y compris physiques et sociaux). Pour autant, bien que la RDR soit devenue une pratique communément partagée et validée, toutes les travailleuses du secteur « prostitution » n'interviennent pas de manière identique. Ils et elles agissent différemment sur les terrains, avec leurs singularités individuelles et leur appartenances organisationnelles propres, se créant une identité professionnelle (re-)connue par leurs collègues et par le public. Cela leur permet justement, de « durer » et d'exister sur les terrains d'intervention. Ces identités professionnelles sont régulièrement remises en question et en tension (plus ou moins fortement selon les associations) par la réflexivité permanente qui caractérise le travail d'intervention auprès des personnes (très) marginalisées et dont dépend la pertinence de leurs actions (David, 2013).

**Le deuxième postulat de départ porte sur la singularités des accompagnements. Les travailleuses sont d'accord pour dire qu'il est vain de tenter de linéariser les parcours des**

**personnes qu'ils-elles accompagnent – c'est-à-dire créer des protocoles et procédures standardisés.** Les portes d'entrée et les suivis diffèrent fortement d'une personne à l'autre, d'un moment à l'autre. L'insertion sociale s'entend différemment pour chacune des personnes accompagnées. Pour certaines, elle consistera à (re)prendre contact avec des institutions sociales et de soins, pour d'autres, elle peut se traduire par des actions en justice pour faire valoir des droits, pour d'autres encore, elle s'inscrit dans la construction - lente et patiente - d'un lien de confiance, etc. "Tenir" au sein de ces relations, c'est-à-dire les reconnaître et les faire exister, tout en "tenant" son rôle et ses missions, c'est-à-dire les inscrire dans un parcours vers plus de droits et de protection (Boucher, 2015), c'est notamment à ce noeud particulier de l'intervention sociale que s'intéressent les pages qui suivent. ▶

## 1. SINGULARITÉS DES LIENS AVEC UN PUBLIC (TRÈS) VULNÉRABLE QUI SE PROSTITUE

### Au cas par cas, mais contraint

« *Le travail au cas par cas est le seul possible* » disent les travailleuses. Ce principe de travail est à mettre en lien avec la mission des services, qui consiste à accompagner des personnes plus que des demandes. **En effet, dans un service psycho-médico-social qui accompagne les personnes qui se prostituent, le seuil d'entrée ne dépend pas du type de demande formulée** – comme c'est le cas, par exemple, dans un CPAS qui répond à certains types de demandes et réoriente s'il n'a pas de réponse – **mais bien d'un lien de la personne avec la prostitution.** Dès lors, l'éventail des demandes n'est pas défini à l'avance, « toutes sont bonnes à prendre » dans les limites de ce que le-la travailleur-euse et son organisation acceptent : l'un cherche à rencontrer un médecin qui peut l'accompagner dans son processus de transition d'identité sexuelle, l'autre sans domicile souhaite

de l'aide pour trouver un garde-meuble, la troisième demande qu'on vienne la voir à l'hôpital où elle est internée, la quatrième vient se reposer et prendre un café au chaud, la cinquième demande à imprimer des papiers et écouter de la musique sur internet, une autre a besoin d'un conseil juridique relatif à une séparation, la dernière aimerait qu'on l'accompagne voir son propriétaire, etc. Les types de demandes sont innombrables et s'il existe un « catalogue » des demandes sociales plus ou moins habituelles (consultations médicales, inscription à la mutuelle ou au CPAS, aide médicale urgente, etc.), les travailleuses peuvent être continuellement surpris par les demandes qui émergent. « *X. m'a demandée si je pouvais l'accompagner à la salle de sport. Qu'est-ce que je dois faire ? J'y vais ou pas ?* ». Le travail « au cas par cas » est dès lors institué : généralement, les équipes passent en revue, lors de réunions, les situations des personnes ren-

contrées, leurs demandes, les actions à entreprendre et la posture à adopter pour y répondre. Comme l'expliquent Çakir, De Backer et Gonçalves (2021 : 41), la question en suspens consiste à savoir « jusqu'où se laisser (un peu, un temps) utiliser » face à des demandes qui sortent du *scope* de la mission du service. « Pourrons-nous supporter de suspendre quelque temps ce que nous sommes supposés faire tel que décrit dans notre profil de poste et répondre à la demande originale de la personne en face de nous ? », s'interrogent-ils ? En d'autres mots, la question consiste à se demander jusqu'à quel point et dans quelles limites les services et leurs travailleurs-euses décident de laisser une place au « sujet » libre de formuler une demande originale, inédite et inhabituelle... et d'y répondre.

*Sa demande ? Être là. « Il est un peu dans l'instrumentalisation des travailleurs sociaux, sans expliquer beaucoup », il dit « c'est vous les professionnels, c'est vous qui savez » Quel suivi pour [notre association] ? Il a des difficultés dans la réciprocité des échanges : peut-on voir ça comme une*

*opportunité ? Comme le début de quelque chose ? C'est une expérience en soi de travail social. (Notes d'observation, TS, 4/03/2020)*

*M. me raconte qu'étant le seul homme parmi les travailleurs sociaux, c'est souvent chez lui que les bénéficiaires viennent chercher du cadre. Récemment, lors du décès de l'ancienne coordinatrice (celle qui avait créé l'asbl et qui était en pension déjà), un bénéficiaire triste et frustré était venu à l'association. Il s'en est pris à M., il l'a pris à la gorge et placardé au mur. M. dit que ce rôle de cadre, c'est chiant, mais que c'est comme ça. Il faut donc apprendre à gérer la violence. (Notes d'observation, TS, 05/03/20)*

Les limites que se met le travail social sont donc organisationnelles et personnelles, elles dépendent des principes déontologiques que s'est fixés l'organisation (comme par exemple, ce coordinateur qui répète à son équipe en réunion : « chez nous, c'est très clair, on ne donne pas de l'argent à un TDS (travailleur-se du sexe)

*qui fait la manche ») et des personnalités qui la composent : certaines seront plus enclines à « servir » la relation et à l'aider, d'autres refuseront d'accéder à des demandes qu'ils et elles considèrent comme déplacées, hors-propos, pas réalistes. Mais les limites dépendent également – et peut-être avant tout – des ressources humaines, temporelles, linguistiques de l'association.*

*Deux travailleurs me racontent qu'actuellement, il n'y a pas de véritable coordination. Y. est sous tension et elle a peur du burn-out. Z. affirme qu'idéalement, selon lui, il faudrait 3 infirmières (un homme et deux femmes), deux éducateurs (un homme et une femme) et une psychologue. C., la psychologue actuelle, ne va pas rester, parce que son poste ferme. Z. trouve que le pôle médical devrait être renforcé parce que c'est un des enjeux majeurs rencontrés par les personnes prostituées. (Notes d'observation, TS, 05/03/20)*

On constate pourtant que les situations de crise générées par les confinements ont brouillé ces

cadres : pendant plusieurs mois, la multiplication de sollicitations urgentes a obligé les travailleurs-euses à faire (toujours) plus dans un temps (toujours) plus court. Cette période de l'urgence a eu des conséquences personnelles pour certain-es professionnel-les – qui n'ont pas bien vécu ces pressions – et pour les organisations qui, depuis lors, rebroussement chemin et reviennent, transformées par leurs expériences de la crise, à leurs missions et leurs temporalités habituelles.

Mais les limites de l'intervention ne sont pas uniquement le fait des organisations et des travailleurs-euses qui, pour la plupart, ont depuis longtemps renoncé à croire en leurs « super-pouvoirs ». Ces limites dépendent notamment des contextes législatifs et des réglementations des pouvoirs locaux. Dans certaines communes, la prostitution a été chassée de ses lieux historiques d'activité, souvent situés dans les centres-villes, et reléguée dans des périmètres en marge des territoires urbains. Ce déplacement du public vers d'autres lieux moins fréquentés a pour effet de

rendre *invisibles pour le social* les personnes qui pratiquent l'activité. Les confinements ont produit un même effet de « disparition » du public qui, pour une partie, a transféré son activité sur internet, où les plateformes et canaux de communication entre les clients et les personnes qui proposent des services sexuels sont multiples et particulièrement discrets.

*Le quartier où est implantée l'association est devenu désert. Les filles se déplacent beaucoup de ville en ville. Il y a un gros enjeu d'invisibilité dans le travail social. Le contexte du confinement a clairement renforcé cet enjeu de l'accessibilité au public. (Notes d'observation, 10/06/21)*

*Sur les permanences internet, on a beaucoup à apprendre. On a fait une tentative qui n'a pas vraiment porté ses fruits. (Notes d'observation, 10/06/21)*

D'autres personnes, en *conflit* *actualité forte avec le social*, ses pratiques, son institutionnalisation – tel que Castel a pu le décrire avec la notion de désaffiliation – imposent des limites claires à l'intervention,

refusent d'être accompagnées et d'entrer en lien avec des travailleurs et travailleuses sociales.

*Un travailleur social explique que certaines personnes sont difficiles à rencontrer : « Malgré le fait qu'on la connaît depuis très longtemps, le contact en rue avec elle est compliqué, en fait ça dépend de son humeur du moment. Nous, on l'a déjà rencontrée en rue où on lui parle. Et tout en discutant, parfois, elle se retourne. Et donc, on a fini par parler à son dos en fait, parce qu'elle n'est pas du tout réceptive ». (Notes d'observation, 10/06/21)*

*Au moment de quitter l'hôtel de passe à la fin de la tournée, on croise une TDS avec un client qui s'apprêtent à monter dans une chambre. On ne l'avait pas encore vue avant dans la tournée. Elle est manifestement sous l'influence de produits psychotropes. X la connaît. Il en parle. C'est une fille qui avait été suivie par l'association tout un temps. Mais c'est un cas « difficile », elle volait les travailleurs sociaux et ne respecte aucun engagement.*

*De ce que j'ai compris, elle n'est plus « suivie » par une association. (Notes d'observation, 13/02/20)*

Toutefois, comme le racontent des intervenants, c'est souvent au travers d'une présence répétée, non-intrusive et peu formelle que des (bouts de) liens se créent avec des personnes très méfiantes. C'est, à l'instar de ce que Çakir, De Backer et Gonçalves décrivent finement, cette possibilité pour le-la travailleur-euse de répondre à une demande inhabituelle et originale en faisant intervenir, comme détaillé au point suivant, de la proximité.

*« Sur le fait de rien faire, c'est une question qu'on se pose quand on travaille avec les personnes très précarisées. Est-ce qu'on fait que de la distribution de café ? Mais parfois ne rien faire, c'est nécessaire, en fait construire un espace sécurisé où ils peuvent se poser, parler ou ne pas parler, sans se justifier, sans être jugé. Le travailleur veut faire faire faire, mais c'est intéressant à mettre en évidence, juste pouvoir permettre aux gens de souffler,*

*sans se justifier, prendre un café, on sait, on est là s'il y a des questions, s'il y a besoin, on est là. Je me souviens d'une maraude que j'avais fait avec une association, à Avenue Louise, il y avait une dame, on lui demandait si elle avait besoin d'aide, au début, c'était non non, on passait tous les 15 jours, et chaque fois, c'était un petit mot en plus. Ça prend du temps de créer ce lien. Et finalement elle a été à l'association. Ne rien faire c'est faire quelque chose. » (MAG, TS, 20/06/2019) ▶*

### Un travail du « proche », sous toutes ses facettes

Pascale Jamouille (2007 : 43) définit la proximité comme un ensemble de « postures professionnelles qui permettent de se rapprocher, d'entrer en contact et de construire des relations avec des publics vulnérables et éloignés des institutions (...) Pour entrer en contact et tisser du lien, il est essentiel de tenir compte des rythmes, des temporalités, des langues d'origine et des moyens

financiers des différents publics ». Cette proximité suppose un socle de compétences de la part des praticien·nes, parce qu'elle recèle des enjeux éthiques qui appellent à une réflexivité permanente sur la question des limites, de l'intime, d'une forme d'une forme de régulation de la relation. Elle implique aussi des connaissances, notamment celui d'un réseau interdisciplinaire de professionnel·les aptes à intervenir ainsi que des savoirs réglementaires et législatifs relatifs à l'accès aux droits. Il s'agit donc d'une proximité construite qui relève de la « clinique du lien » et qui s'appuie sur des compétences professionnelles et s'exerce toujours en contexte, sur les terrains d'intervention. A cette proximité construite, partant d'un « moi-professionnel », peut s'ajouter un « moi-personne » qui mobilise des caractéristiques personnelles similaires aux publics rencontrés, que Baillergeau (2011) nomme « proximité d'existence ».

*D. Insiste sur la régularité, la présence, la neutralité... Mais elle dit aussi que le fait d'être une femme plus âgée favorise le lien de confiance. Même*

*si elle dira « je ne suis pas ta maman » à une fille qui lui dit être comme une mère pour elle, elle concède que pour les filles qui sont loin de chez elles, elle est une figure rassurante. Elle dit s'adresser à elles « en tant que femme » davantage qu'en tant qu'assistante sociale. Les filles lui racontent beaucoup de choses intimes, difficiles ». (Notes d'observation, TS, 25/02/20)*

Ces proximités d'existence impliquent de mobiliser des caractéristiques, goûts, intérêts communs dans la relation; de se livrer et s'exposer dans le lien; d'accepter de prendre des risques (calculés). C'est parfois dans cet engagement du « moi-personne » de l'intervenant·e social·e, dans le fait de montrer que la relation a une valeur, qu'elle est investie, que la réciprocité pourra émerger. « Si tu me donnes quelque chose de toi-même, de risqué, je donnerai quelque chose de moi » semble dire, parfois silencieusement, la personne accompagnée.

*« Avec les jeunes roms, je fais du bowling, je joue avec eux, je donne de l'argent, il faut donner*

*quelque chose, ça coûte même de l'argent, ils voient que je donne quelque chose, il faut qu'ils voient que c'est possible de faire quelque chose avec moi, il faut le faire plusieurs fois et après je peux leur demander quelque chose aussi... » (MAG, TS, 20/06/2019)*

Dans certaines équipes, les caractéristiques personnelles des travailleuses (langue, orientation sexuelle, origine ethnique et culturelle, etc.) qui facilitent les proximités d'existence avec les publics sont déterminantes et sont valorisées lors des recrutements des professionnel·les.

À ces proximités construites et d'existence, les observations nous amènent à ajouter une autre proximité, celle des corps, fondée sur une méthodologie de travail social qui inclut de l'affectif et de l'humour. Sur le terrain, on se console et on s'encourage souvent par des blagues et par le toucher, l'un allant souvent avec l'autre, car la distance que produit l'humour vis-à-vis d'une situation (parfois dramatique) est parfois compensée par une présence

complice, par une accolade, qui veut dire « on rigole mais je te comprends ». À l'inverse, certains gestes – ou l'absence de gestes – peuvent être interprétés comme de l'impolitesse, de la froideur et avoir un impact sur la relation. Certaines, toutefois, refusent catégoriquement le contact physique (« moi, on ne me touche pas ! »), laissant entrevoir « par défaut » la place occupée par le corps et les relations tactiles.

*Les interactions de J. et C. avec elle sont gentiment moqueuses et chaleureuses. Elles dédramatisent des interventions de type « à lundi ? si je ne suis pas morte d'ici là... ». (Notes d'observation, 27/02/20)*

*S. me dit qu'il faut faire très attention dans notre comportement quand on passe devant les vitrines (que ce soit pour dire bonjour ou au revoir, quand on repasse). On pourrait être en train de discuter à deux, et que je fronce les sourcils en lien avec notre discussion, et ça pourrait être mal interprété par les femmes en vitrine. Elles peuvent être suspicieuses et elles pourraient le prendre pour elles. Il faut toujours sourire, les regarder et faire signe*

*au revoir. Au risque sinon de les froisser malgré nous et de casser la relation de confiance. Il faut aussi être professionnel dans les gestes. (Notes d'observation, TS, 03/03/2020)*

La survie de ce public dépend du corps - l'image qu'il renvoie aux autres et l'usage que la personne en fait. Dès lors, le lien verbal et non-verbal entre les femmes qui se prostituent et les intervenantes est souvent investi par cette notion, dont ses déclinaisons deviennent des leviers à la relation d'aide. On évoque le poids, les mensurations, les règles, la ménopause, les problèmes de santé, le vieillissement, etc. mais aussi, on s'étreint et on fait exister ces sujets par des gestes.

*Nous rentrons dans un bar à champagne et rencontrons Y. (la cinquantaine) qui sort de sa vitrine pour nous rejoindre près du bar (qui est vide). Elle nous voit, change de chaussures (se débarrasse de ses bottes à haut-talons et met des slashes) et puis, tout de suite, en disant bonjour, elle soulève son t-shirt et nous montre sa poitrine qu'elle vient*

*de refaire. L'assistante sociale et l'infirmière la complimentent tout en lui disant, avec un sourire, « c'est très bien fait mais tu n'avais pas besoin de ça hein, tu es déjà très belle ». (Notes d'observation, 14/09/2021, Gosselies)*

*« Dans le projet de circulaire [sur le déconfinement du secteur social], on voulait quand même mentionner que la distanciation sociale est très difficile à appliquer. Deux travailleuses sociales se sont retrouvées happées dans le contact ; c'est dans nos habitudes de travail, on va à la rencontre des TDS. Ces mesures barrières sont compliquées à appliquer une fois qu'on est pris dans le travail. [...] Les lieux de rencontre sont souvent des cuisines exigües, les femmes ont l'habitude de nous embrasser et de nous toucher et ce n'est pas facile de toujours s'écarter. » (Notes de réunion, TS, 11/05/20).*

*Les deux femmes, l'intervenante et la TDS, sont « proches » affectivement, A. la prend dans ses bras, elles se câlinent. (Notes d'observation, 27/02/20)*

L'association ICAR Wallonie a fait de la relation au corps un axe central du travail social. Au même titre qu'elle propose des permanences médicales et sociales, elle offre aux personnes qui le souhaitent une séance de soins esthétiques et de bien-être. Le rapport au corps et au toucher, au travers de massages ou de soins esthétiques, est perçu comme un levier vers une relation d'aide renouvelée : « Véritable médiateur corporel, le soin bien-être permet de mettre en œuvre une relation d'aide d'une dimension nouvelle » explique le site de l'association. « Les soins bien-être (les massages notamment) amènent des conversations dans lesquelles les femmes vont parfois parler de leur intimité et de problèmes qu'elles ne confieraient pas d'emblée dans les entretiens socio/administratifs classiques » ajoute Sophie, esthéticienne sociale. C'est aussi, et surtout, un moment offert aux personnes - dont les corps sont parfois fortement mis à mal, par leur pratique prostitutionnelle, par la maladie et les difficultés socio-économiques - pour leur restaurer de l'estime personnelle et appréhender leur corps dans

son identité de sujet à part entière. Cet exemple de pratique renforce l'idée que le corps, que ce soit en l'évoquant ou en le touchant, occupe une place à part entière dans la relation d'aide et en devient un de ses instruments.

L'enjeu du sexe des intervenants rentre inévitablement en jeu et conditionne les degrés de ces proximités corporelles et affectives : en tant qu'intervenant-homme, le toucher sera moins présent dans le lien afin d'éviter les ambiguïtés mais l'humour sera souvent un vecteur relationnel. Chaque travailleur-euse social-e mobilise, à sa manière, des proximités d'existence singulières, des proximités construites, des proximités affectives pour se rapprocher des personnes et retisser avec elles « de la confiance et des relations qui tiennent ».

*« En travail de rue, on travaille la nuit, on ne peut pas aller au CPAS, faire des démarches. C'est vraiment relationnel en travail de rue. Je n'amène jamais des problèmes en rue, ils vont dire « l'AS est encore là, il va me poser des problèmes ». On les fait rigoler, on joue, tu crées le*

*lien, faire rigoler les personnes quand elles sont en souffrance, ça fait du bien. Il y a plein de gens qui disent « merci, tu m'as aidé à mort, vous avez été là pendant des années », on se dit entre collègues, on n'a rien fait, aucune démarche admin. Mais il a pu parler en rue et on l'a vu en rue pendant des années. C'est vraiment très important. » (MAG, TS, 20/06/2019). ▶*

## 2. TRAVAILLER EN RUE

Le travail de rue (TDR) inclut les différentes déclinaisons du lien que nous venons de détailler. Il implique une régularité, une présence, des proximités particulières. Se trouver sur le lieu d'activité des personnes qui se prostituent consiste à « y être reçu », contrairement aux suivis qui ont lieu dans les murs des associations, où elles sont les hôtes et le public, leurs invités. Comme l'explique Baillergeau & Grymonprez (2020 : 117), l'intervenant de terrain qui pratique « l'aller-vers » « contribue (...) à remettre en cause des frontières qui entravent les relations entre la société et sa marge, voire à les effacer. »

### L'écologie locale, maître du jeu du travail de rue

Cette reconfiguration des liens se joue toutefois différemment d'un contexte à l'autre : lorsque le territoire de prostitution est suffisamment éprouvé, sécurisé, « établi », la présence en rue des travailleurs-euses sociaux-ales se passe autrement que dans des lieux hostiles, peu balisés, potentiellement

violents. Le monde de la prostitution de rue est fait d'acteurs en relation ; le travail de rue est d'abord celui qui consiste à « les voir » (Musso, 2007) : voir la personne réticente à monter dans une voiture, celle en manque pressée de « faire un client » pour pouvoir consommer, le petit groupe de personnes venant provoquer les personnes qui travaillent, le client qui tarde à redescendre de la chambre de l'hôtel de passe, les relations d'entraide et de compétition entre les personnes qui se prostituent, les passages des voitures de police... La présence régulière de travailleurs-euses sociaux-ales désignés, assortie d'une réglementation locale permettant aux personnes qui se prostituent d'investir un lieu, de ne pas être continuellement chassées, facilite la possibilité de voir ce qui se joue dans ces systèmes et d'y prendre une place.

*Pour que ça marche, ça implique une stabilité du côté du travailleur social et du côté des travailleuses du sexe (TDS) - si les TDS doivent bouger tout le temps (répression, violences, etc.), c'est particulièrement compliqué :*

*“Quand il y a des descentes de police la nuit, la ville se vide” (Notes d’observation, 27/02/20)*

*S. explique que « le but de la maraude, c’est de pouvoir faire quelque chose de justement pas ponctuel mais régulier. D’avoir un jour fixe dans la semaine, avec une heure fixe dans la semaine, où les filles sont au courant qu’on est dans la rue. Et que s’il y a un truc, qu’elles ne veulent pas venir au bureau, qu’on est là le jeudi entre 17h et 19h. Et donc voilà, le fait de nous voir, ben elles nous remettent. Elles connaissent notre tête, elles savent qui on est, d’où on vient, ce qu’on fait ». (Notes d’observation, TS, 03/03/2020)*

D’un lieu à l’autre, « sous le pont » à Charleroi, dans un quartier traditionnel de prostitution à Seraing, sur les parkings d’autoroute du Brabant wallon, dans le quartier Yser de Bruxelles, les conditions de prostitution – et donc de travail social – varient fortement. Le type et l’intention – bienveillante, neutre ou malveillante – des acteurs qui composent ces écologies locales sont parfois très différents.

A Seraing, on verra plutôt d’un bon œil que la police fasse des passages parce que ça fait fuir « le mauvais client » ; à Yser ou dans le centre de Liège, par contre, les ballets de la police ont tendance à vider la ville des clients et des personnes qui se prostituent.

*Ces fermetures et imposition d’horaires sont liées à la politique de nettoyage appliquée à la rue. La présence policière y est forte. On verra passer plusieurs fois des voitures de police, qui ne sont manifestement pas là pour protéger les personnes (cfr. le vol du téléphone de N. pour lequel ils ne feront rien ce soir-là). S. dit à un moment donné qu’on dirait qu’ils se sont calqués sur les horaires des tournées de l’association. En effet, on ne verra que 4 filles : deux avec qui on parlera et deux autres que l’on verra passer pendant qu’on parle avec N. (Notes d’observation, TS, 03/03/2020)*

Sur les parkings d’autoroute, les passes ont lieu dans les camions. Le contrôle social que peuvent exercer certains employés d’hôtels de passe - notamment en ce qui

concerne la sécurité des personnes prostituées - n’existe pas. : « Dans le quartier autour de Saint-Lambert, S. m’indique un hôtel de passe, le dernier qui existe encore dans ce quartier. C’est le seul qui est encore toléré, mais qui s’est vu imposer des horaires. Il n’est ouvert que jusque 21h, ce qui fait que les TDS font surtout leur passe dans des voitures sur des parkings éloignés ou sous un pont » (Notes d’observation, 3/03/20). Les personnes dépendent souvent d’un accompagnateur qui exerce un lien plus ou moins fort d’exploitation vis-à-vis d’elles (souvent, il s’agit d’un compagnon, d’un membre de la famille, d’un ami). Parfois, les personnes qui se prostituent s’informent sur les clients et

échangent des informations ; dans d’autres cas, comme par exemple entre deux bars mitoyens dans la région de Charleroi, dans lesquels chaque fille travaille seule, la relation est tendue, empreinte de concurrence et les travailleuses sociales sont prises à parti de ces relations conflictuelles.

C’est une panoplie d’acteurs qui gravitent dans ces écologies locales dont il s’agit d’identifier peu à peu les intentions afin de déceler les relations – dynamiques et plurielles – qu’ils entretiennent entre eux. Le tableau ci-dessous liste les différents acteurs potentiellement présents et les rôles – variables – qu’ils sont amenés à jouer :

<b>CLIENTS</b>	Plus ou moins réguliers, agressifs, négociateurs
<b>TENANCIERS DES HÔTELS DE PASSE</b>	Plus ou moins véreux ; plus ou moins alliés/informateurs des TS ; plus ou moins impliqués dans le contrôle social
<b>ACCOMPAGNATEURS DES TDS</b>	Avec un rapport de domination/d’égalité plus ou moins marqué
<b>POLICIERS</b>	Dans ses rôles variables de sécurité et de répression ;
<b>HABITANTS &amp; PASSANTS</b>	Plus ou moins présents et hostiles (de l’ouverture bienveillante, à l’indifférence, à la plainte pour nuisance, à la violence)
<b>COMMERÇANTS, TENANCIERS DE BARS</b>	Plus ou moins alliés
<b>MARCHANDS/SERVITEURS AMBULANTS</b>	Plus ou moins aidants (vente d’eau, livraison de repas, etc.)
<b>DES RELATIONS ENTRE TDS ET PUBLIC À LA MARGE (SDF, TOX)</b>	Relations d’hostilités (putarchie - tox) et d’entraide/solidarité/amitié ; concurrence
<b>LES AS</b>	RdR (objets) ; repère spatio-temporel ; intermédiation sous condition ; neutralité

Dans des territoires excentrés, friches industrielles, nœuds routiers et fourrés de banlieues, les règles du jeu sont lâches et la vigilance est nécessaire pour assurer sa survie. C'est d'abord vrai pour les personnes qui s'y prostituent, ça l'est aussi pour les intervenant-e-s de terrain. « En proximité, la vigilance permet d'anticiper, de rester sur le qui-vive » explique Pascale Jamouille (2007 : 54) « mais, la peur, par contre, produit des emballements » et peut, à l'instar de ce qu'explique ce travailleur de rue, être plus dangereuse que la situation elle-même, car « *si une personne sent qu'on a peur, qu'on se met en retrait, on risque plus de se faire attaquer* ». D'où l'importance de se connaître, de s'épauler, de s'exercer : « *Les travailleurs sociaux ne réagissent pas tous de la même façon quand il y a une situation de tension. Notre sécurité ne dépend pas vraiment du climat qu'il y a en rue à certains moments, elle dépend davantage de notre manière d'être* » (TS, Notes d'observation, 03/03/20). C'est dans le travail de rapport spécifique à la prédation et à ce qui fait peur (travailler en horaires décalés, approcher des groupes inconnus,

investir de nouveaux lieux, endosser des nouveaux rôles et nouvelles pratiques, etc.) que peut aussi dépendre la « résistance » à la rue, dans le sens d'y rester, d'y durer, d'y occuper une place. « Durer en rue » peut aussi dépendre de la possibilité, pour un-e travailleur-euse, de ponctuellement ne pas s'y rendre, pour diverses raisons (par exemple, la présence d'une personne particulièrement agressive en rue, une situation personnelle inconfortable, une carence organisationnelle en termes de supervision, etc.).

*S. me dit que le contexte en rue pour le moment est un peu spécifique. Il y a un homme, un dealer, qui tente de faire régner sa loi. Il a déjà violenté/tabassé plusieurs travailleuses du sexe. Il fait régulièrement des séjours en prison et là, apparemment, il est de retour. Ça implique d'être vigilant pour les travailleurs sociaux. S. m'indiquera notamment une petite rue perpendiculaire qui était une ancienne rue de vitrines, ainsi qu'une autre, parallèle à celle-là, dans laquelle ils passent normalement, mais là, avec la présence de cet homme, on ne*

*passera pas. Trop risqué. (Notes d'observation, TS, 03/03/2020).*

### Le travail de rue comme « champ de pratiques »

L'enjeu du travail de rue - qui s'inscrit dans le champ de pratiques de *l'outreach* (ou l'aller-vers) - consiste à se familiariser avec l'écosystème local pour « éclaircir le jeu » et y prendre une place, y jouer un rôle. L'approche par la réduction des risques offre des « prises » à l'intervenant-e de rue pour y parvenir : elle l'équipe et le (ré)conforte, elle offre un accroche et un prétexte pour entrer en lien. « Elle impulse les règles de l'échange social et de la réciprocité dans des endroits où les usages sanitaires et sociaux sont très dégradés, où les règles de respect de soi ou de l'autre sont ténues » (Jamouille, 2007 : 50).

*F. a un « truc » qu'il fait avec certaines filles. Il a toujours plusieurs capotes dans sa poche. Et avec certaines, ils se tapent dans les mains, donnant de cette façon une capote de la chance*

*ou une capote « magique ». C'est un petit jeu entre eux que les filles viennent lui demander quand elles n'ont pas encore eu (beaucoup) de clients ou des passes trop peu payées. (Notes d'observation, 13/02/20)*

Pour autant, cette approche n'implique pas de standardiser la mise en relation qui a toujours lieu en contexte et qui dépend de multiples facteurs : la posture et la personnalité du-de la travailleur-euse, les besoins (urgents) de la personne en rue, les intentions des autres acteurs en présence (clients, police, passants, commerçants, etc.), les conditions météorologiques, etc.

*Dans la rue, c'est la gestion du moment qui compte : prêter le gsm pour appeler le copain et s'assurer qu'il viendra chercher N. plus tard pour qu'elle ne passe pas la nuit en rue, ne pas rester trop longtemps auprès de J. pour qui l'urgence à ce moment-là c'est de se faire un client pour pouvoir consommer après et compenser le manque. S. lui dira « t'es serrée hein ? », lorsqu'on la croise. » (Notes d'observation, TS, 03/03/2020)*

*J'ai demandé à F. en début de tournée quelles étaient les choses à éviter, à surtout ne pas faire. Il m'a parlé d'une forme de discrétion dans l'approche. Si les personnes n'ont pas envie de parler, il ne faut jamais forcer le truc. (Notes d'observation, 18/02/20)*

Chaque travailleur-euse endossera, à sa manière, une façon d'être en rue et d'y « durer ». Toutefois, toutes se fondent sur une théorie de la présence (Bart, 2001) et celle du « care »<sup>4</sup>. « Le fait » d'être présent dans le milieu de vie des personnes ne vise pas seulement à répondre aux besoins que ces personnes expriment mais aussi à instaurer et conserver des relations sociales qui se développent au rythme de ces personnes » (Jamouille, 2007). Il s'agit de faire reculer les seuils de la relation, de « maintenir le lien jusqu'aux points de rupture sans que l'on sache à l'avance où il se

situé » (Laval & Ravon, 2005 : 247). Pour Pinxten (2010), le travailleur de rue est un ethnographe qui tente de saisir, en s'adaptant aux échelles temporelles et spatiales des personnes marginalisées, les significations qu'elles donnent à leurs actes, à leurs opinions, à leurs réactions.

*M., travailleuse active depuis plusieurs dizaines d'années dans le quartier, explique : « Quand le triangle de la prostitution était encore actif à Charleroi, j'avais l'habitude d'aller dans les bars en fin de journée, je m'asseyais à une table avec les filles pendant leurs pauses ou entre les clients, on discutait et on faisait avancer leurs dossiers sociaux. Je faisais partie du décor, en fait » (Notes d'observations, TS, 12/03/2020)*

*Dans les tournées de rue, M. me dit que le travailleur social doit être « connu et reconnu » par tous les acteurs de l'écosystème*

*d'un quartier. Ça peut passer par un commerçant, un restaurateur à qui on se sera présenté et à qui on aura expliqué notre rôle. En cas de bisbrouille avec une personne qui se prostitue, il peut alors se faire le relais d'informations (M. sera là à telle heure) et ainsi calmer des situations tendues. Mais il me parle aussi de G. qui est un ancien travailleur de rue qui avait une toute autre logique. Il était statique et il voulait ne pas être vu. Il se posait toujours au même banc qu'il désignait comme son « bureau » et tous les tox venaient à lui. (Notes d'observation, TS, 05/03/20)*

Inévitablement, ces présences en rue prennent, de manière plus marginale, un rôle de « régulateur social et sanitaire » et contribuent à « pacifier le social » (Fassin, 1996). Les interventions sociales tentent de rendre l'écosystème local le plus viable possible pour les personnes marginalisées, et par effet de ricochet, pour les autres acteurs qui le fréquentent. Il s'agit dès lors de « résorber des situations de conflits entre les différentes personnes impliquées », non pas en jouant directement un

rôle de médiateur entre les parties mais par un jeu d'intermédiation qui consiste à « montrer le public visé sous un jour plus positif et moins stigmatisé. » (Baillergeau, 2011 : 47). Cet aspect du travail implique potentiellement une posture plus normalisante de l'intervention, qui a pour but d'influer sur les conduites des acteurs, par exemple, en tendant de réduire les nuisances (ex : bruit, déchets, etc.) et en apaisant les tensions (ex : expliquer, auprès d'habitants, les situations des personnes de façon à transformer leurs regards). Les intervenant-e-s auront toutefois à cœur d'éviter toute confusion et assimilation de leur rôle à d'autres, notamment celui des agents de quartier, des gardiens de la paix, etc. C'est avant tout pour faciliter l'accès aux droits sociaux, et lutter contre le non-recours à ces droits, que les intervenant-e-s s'engagent dans une proximité physique et symbolique avec les populations marginalisées. « Aller vers, rejoindre oui, mais pour emmener où ? » se pose comme question Baillergeau (2020). Au Québec, on propose d'y répondre en différenciant le travail de rue du travail de milieu, qui consiste à

4 Notion développée par Joan C. Tronto qui la définit de cette manière : « Au niveau le plus général, nous suggérons que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie » [Fischer et Tronto, 1991 : 40].

colorer d'accompagnement social – qu'il soit individuel, collectif ou communautaire – l'intervention en rue<sup>5</sup>.

### Renforcer les dynamiques collectives par la présence en rue

La portée communautaire du travail social d'aller-vers les personnes reste un sujet peu exploré dans la littérature et sur les terrains d'intervention, parce qu'il peut être fastidieux à mettre en œuvre.

On constate que c'est souvent quand des lieux intermédiaires sont investis, au plus proche des zones d'exercice et de vie des personnes marginalisées, que des dynamiques communautaires impliquant les publics et travailleuses émergent. C'est le cas par exemple à Seraing d'un local situé dans la rue des vitrines et

investi par une travailleuse sociale depuis de nombreuses années. Des filles qui travaillent dans les vitrines de la rue y viennent pour prendre un café et échanger sur des sujets du quotidien mais aussi, ponctuellement et à leurs demandes, pour discuter de leur travail et des prix pratiqués. En s'appuyant sur ces moments collectifs, la travailleuse sociale a organisé, avec 5 filles du quartier, une rencontre avec le bourgmestre afin de revendiquer de meilleurs aménagements de la rue.

*Après l'annonce de l'avortement du projet d'eros center, D. a organisé deux réunions au local où chacune a pu s'exprimer. Cinq filles se sont désignées comme représentantes de la rue. Elles ont envoyé un courrier à toutes les parties de la ville. Elles ont été reçues avec D. par le bourgmestre. Ça s'est très bien passé. Et donc ils ont précisé que la rue ne serait pas fermée. Elles*

*ont exigé des réaménagements de la rue. Plus de passage pour le ramassage de poubelles. Une demande de mise en place d'urinoirs, de poubelles, de lumières. Ça suit son cours, mais c'est lent. (Notes d'observation, TS, 25/02/20)*

*Elle dit ne jamais prendre parti dans des conflits entre travailleuses du sexe. Elle organise parfois des rencontres, notamment dans le local pour qu'elles se mettent autour de la table et qu'elles mettent leurs différents à plat. Certaines ne connaissent rien sur l'usage de la capote, ni sur les prix. Elles pensent que 30 € c'est bien payé. Le lien de confiance se construit petit à petit avec D. Une nigériane avait proposé de faire une réunion entre travailleuses du sexe pour aligner les prix. (Notes d'observation, TS, 25/02/20)*

Ces dynamiques communautaires sont fortement dépendantes du type de lieux de prostitution – il est difficile, en effet, d'assurer des présences continues sur des parkings, en dessous de ponts, sur des bretelles d'autoroute,

bien que des locaux mobiles (comme des médibus associatifs) y passent régulièrement. On constate que les cafés et les hôtels de passe implantés dans les quartiers de prostitution (et qui n'emploient pas de filles) peuvent jouer un rôle spécifique. Leur relative « neutralité » – ni proxénètes, ni associatifs, ni policiers, ni publics – offre la possibilité à chaque acteur de s'y retrouver, d'y discuter et d'y créer un lien qui n'est pas connoté avec les missions et les intentions des interventions de tous bords. Pour autant, se rapprocher, toujours plus, des lieux de prostitution peut induire des assimilations. Par exemple, composer avec un gestionnaire d'hôtel de passe malveillant et impliqué dans un réseau criminel pour assurer des permanences, c'est potentiellement se défaire d'une neutralité et d'une identité de travailleur-euse social-e nécessaire pour jeter les bases d'une relation de confiance. C'est à chaque association – et sa capacité réflexive à arbitrer des limites – de décider d'où intervenir, d'occuper quelle place pour aller à la rencontre de quels publics.

<sup>5</sup> Baillergeau (2011) définit cette notion « comme le prolongement du travail de rue qui intervient une fois qu'un rapport de confiance a pu être établi et qu'il apparaît que la personne « se met à prendre du pouvoir sur sa vie ». Le travail de milieu prend alors le relais du travail de rue pour promouvoir l'inclusion de la personne selon une approche collective ». Il s'agit donc d'« une pratique sociale intervenant dans le prolongement du travail de rue dans une optique d'inclusion sociale ».

*Dans un sauna connu, le dépistage se fait sur place. Mais l'accès à ces lieux n'est pas facile parce que certains saunas sont assimilés ou liés avec le proxénétisme. (Notes d'observation, 9/9/2020)*

*A Charleroi, avant, la prostitution était présente dans les lieux de fête, maintenant il n'y en a plus. (...) Avant, on faisait les permanences dans les cafés, je m'asseyais avec tous mes papiers aux tables des cafés, les filles ne venaient jamais au bureau. Aujourd'hui, c'est différent. (Notes d'observation, TS, 12/03/2020)*

*Des hôtels de passe sont devenus des lieux de prédilection de consultation médicale. (Notes d'observation, 18/02/20)*

Sans rentrer dans des généralisations rapides, les conditions qui favorisent la mise en place d'une dynamique communautaire impliquent de s'intéresser, d'abord, aux dynamiques collectives entre pairs qui existent en dehors de l'intervention sociale. En effet, les liens de solidarité et d'amitié entre les personnes qui se prostituent sont fréquents mais ils sont parfois

difficilement appréhendables par l'intervention sociale, qui centre son action sur l'individu plus que sur des groupes. Renaud Maes (2021 : 67) soutient que « le corollaire de l'individualisation de la « question prostitutionnelle » » est l'absence de considération pour les mécanismes collectifs, par exemple les mécanismes de pairage. (...) La plupart des mécanismes d'intervention sociale auprès des personnes prostituées négligent complètement ce type de solidarité entre pairs. Or ces mécanismes sont parfois extrêmement structurants ». Leur effet « structurant » pour les personnes est un potentiel levier de mobilisation collective – bien qu'une intrusion d'un-e professionnel-le dans ces espaces relationnels puisse être perçue avec méfiance. Comme l'explique cet intervenant, c'est au travers d'invitations spécifiques que les dynamiques collectives peuvent être investies par le travail social.

*[Observation] M. a invité I., une travailleuse sociale, à son anniversaire avec ses copines trans\* brésiliennes au resto, « j'ai trop envie d'y aller » dit I. « mais je ne sais pas si ça se fait ».*

*« Ce sont des moments importants. On te donne une place. On peut prendre cette place, ce sont des choses qu'on fait. Mais on restitue : c'est dans le cadre du boulot. » (Notes d'observation, TS, 16/9/2020)*

La question du lieu, du local se pose également de manière aigüe pour favoriser les dynamiques communautaires et leur permettre de se déployer à leur rythme. C'est évidemment une pierre d'achoppement du travail social, qui ne dispose pas des ressources pour multiplier les antennes, les locaux, les espaces. Les associations sont, pour la plupart, implantées dans des quartiers historiques de prostitution de manière à favoriser les rencontres entre les intervenant-e-s et les publics, mais également au sein du public lui-même (plusieurs associations sont présentes dans le triangle de Charleroi, dans le quartier Nord ou le quartier gay à Bruxelles, etc.). Certaines associations trouvent des parades pour mettre en place des lieux pérennes d'accueil dans des quartiers d'intervention moins investis, comme ce fut le cas dans le quartier Yser, où des partenaires

associatifs ont tenté d'unir leurs ressources pour proposer un lieu d'accueil commun. Les associations dépendent fortement, à ce sujet, des réglementations communales : quand un quartier de prostitution est « vidé », c'est l'ensemble d'une dynamique – collective et communautaire – qui est balayée. Les associations se retrouvent, dans la pratique, empêchées de faire leur travail.

Les dynamiques communautaires – qui ont pour objectif de collectiviser et politiser les enjeux du phénomène prostitutionnel par les personnes concernées elles-mêmes – ont été largement investies par UTSOPI, le syndicat des travailleuses du sexe dont une des missions consiste à traduire des revendications émises par une partie des personnes qui se prostituent en un plaidoyer destiné aux décideurs d'un système institutionnalisé et bureaucratisé. Mais, au-delà de ces alliances qui défendent un positionnement politique, des dynamiques communautaires se jouent aussi dans des espaces plus confidentiels ; elles sont toujours le résultat d'une intervention sociale

qui tente de « désenclaver » un public particulier, à sa demande, et en tenant compte de la conflictualité inhérente à tout collectif<sup>6</sup>.

### Être (re)-connu comme intervenant social de rue

Occuper une place et investir son rôle de travailleur social en rue se construit progressivement et permet d'asseoir une forme de légitimité, tant aux yeux des publics, des autres acteurs de l'écosystème que de ses propres collègues. C'est en mobilisant conjointement la proximité construite, d'existence et des corps, qu'une reconnaissance spécifique de l'intervention sociale peut émerger. Certains y voient, comme le précise Baillergeau (2011, p.47), « les bases d'une relation d'autorité (*gezag*), pas au sens de relation hiérarchique mais plutôt au sens de la reconnaissance d'une compétence. Sur cette acceptation peut se nouer une relation de *confiance*,

elle-même condition nécessaire pour que le public visé commence à se confier à l'intervenant, à lui en dire plus sur ce qui le préoccupe, les problèmes qu'il rencontre. » L'extrait d'observation ci-dessous montre qu'en se défaisant de la dimension professionnelle (ou construite) de la proximité, l'accompagnement social – ou le travail de milieu – peut ne plus être opérant.

*« J'ai déjà été invité à un mariage. J'ai été à la cérémonie mais pas au dîner parce que certaines personnes te donnent trop, avec des cadeaux, etc. ça arrive, il faut faire attention, ça te fait rentrer dans une relation compliquée ». (Notes d'observation, TS, 16/9/2020)*

D'une main, le-la travailleur-euse tisse le fil, le plus solide qui soit, d'un lien de confiance avec les personnes marginalisées. De l'autre main, il-elle tient celui qui permettrait d'améliorer les conditions de vie des personnes et de lutter pour plus de reconnaissance par la société à leurs égards : « *Notre*

*travail, c'est de la dentelle au quotidien, tisser quelque chose pour que si un jour, une demande doit être faite, elle pourra être faite dans un cadre sécurisé »* explique une travailleuse sociale.

Cet « être en rue », qui manie les différents types de proximité, confère aux travailleurs une reconnaissance, un savoir, une expertise particulière au sein des équipes. Oser être en rue, parvenir à y rester tout en continuant à se questionner, c'est un impératif du travail social et confère un statut à celles et ceux qui s'y emploient.

*Il dit aimer ce travail de rue, et le met en opposition avec du travail plus administratif qui ne l'intéresse pas (quand je lui demande d'où vient la nécessité de l'évaluation des risques socio/santé, si c'est une obligation décrétable, il n'en sait rien, parce que ça ne l'intéresse pas). (Notes d'observation, 18/02/20)*

*Le TDR implique d'être là assez souvent. Il faut s'investir dans les lieux, parfois à la même heure. C'est pour ça qu'on a stabilisé/limité le travail à deux*

*personnes avec une tournante, c'est parfois frustrant pour les autres travailleurs. (Notes d'observation, TS, 16/9/2020)*

C'est aussi paradoxalement, assez souvent, le parent pauvre de l'intervention sociale au sein des associations. Toutes dédiées à leurs missions d'accompagnements individuels de plus en plus chronophages et administratifs, à l'organisation d'activités collectives, à leur investissement dans des nouvelles pratiques comme les permanences sur internet, le travail de rue est parfois laissé pour compte. Le TDR implique en effet des ressources importantes en temps et en personnel ; il peut s'avérer risqué ; et enfin, il n'aboutit pas toujours parce que les publics sont de moins en moins visibles et toujours plus relégués aux marges de nos territoires et de nos sociétés. Ouvrir et maintenir les droits sociaux des personnes déjà en lien avec les services qui accompagnent les personnes liées à la prostitution est loin d'être une gageure ; en accrocher d'autres – souvent très en marge – est un pan du travail social en soi, un champ de pratiques, qui n'a pas toujours

<sup>6</sup> Voir à ce sujet Maisin, C. & Rosenzweig, M. (2019), « Travailler le social à l'échelle des quartiers. La travail communautaire en chantier » in : *Les Cahiers de la Recherche Action*, N°7, Fédération des Services Sociaux, Bruxelles [Disponible en ligne : 19016-A5\_Cahier\_Rechercheaction7\_08.pdf (fdss.be)]

la possibilité d'être complètement exploré.

*« Les maraudes, elles existaient entre guillemets, parce que c'était quelque chose qui était dans les projets, mais qui n'était pas quelque chose d'organisé, comme maintenant. C'était une fois de temps en temps, plic ploc comme ça. La raison de mon arrivée, c'est qu'un 1/4 temps du « programme de cohésion sociale » (PCS) a été octroyé et que ces maraudes entrent dans le cadre du PCS, donc ce n'est véritablement que depuis peu de temps que ces maraudes sont régulières. » (Notes d'observation, 10/06/21) ▶*

### 3. OUVRIR ET RENFORCER DES DROITS

De manière générale, l'accès aux droits est rendu de plus en plus compliqué dans notre société. La numérisation des démarches, les conditionnalités de l'aide, les labyrinthes pour atteindre les services et informations idoines, l'activation des publics ont rétréci considérablement les accès aux droits sociaux, comme celui à une aide financière (RIS ou équivalents), à des papiers de séjour, à une aide médicale, à un logement adapté, à un travail pérenne, à des conditions dignes d'existence. L'accès aux droits est rendu encore plus étroit pour les personnes qui exercent la prostitution, parce que la stigmatisation dont elles font l'objet et le flou juridique qui entoure l'exercice de leur activité les discriminent à bien des égards.

*« Alors j'ai donné mes relevés bancaires [à l'AS du CPAS], mais je mets du noir sur les montants, parce que ça ne les regarde pas. On m'a refusé l'aide parce que mon fils*

*habite chez moi et que j'ai barré des lignes. Je lui ai dit : « Madame, les 200€, prenez-les, et vous savez ce que vous faites avec hein... » « ah mais madame, ne parlez pas ainsi ! » qu'elle disait. J'ai dit « j'en ai rien à foutre, gardez vos 200 euros, et moi, je vais aller faire la pute Boulevard Tirou de votre faute ! » (MAG, 29/04/21)*

#### Réagir aux discriminations, un duel déséquilibré

Face à ces discriminations, les personnes qui se prostituent réagissent de manière variée. Comme l'explique Pézeril (2017 : 148)<sup>7</sup>, elles « détiennent des ressources inégales, qui sont fonction d'une part de leurs capitaux personnels (économique, social, symbolique) et d'autre part de leur apprentissage des discriminations. En effet, se déroule une *carrière du discriminé* dans la mesure où l'individu apprend à identifier les

<sup>7</sup> Pézeril décrit les situations de discriminations vécues par les personnes porteuses du VIH dont les parallélismes avec les personnes qui se prostituent sont nombreux, d'autant plus que ces deux catégories de personnes se confondent parfois.

situations de discrimination, à y faire face et, éventuellement, à les contrer, en choisissant entre différentes stratégies (lutte, retournement, détachement, banalisation, relativisation) ».

Dans ces carrières de discriminés, les personnes qui se prostituent depuis plusieurs (dizaines d') années, qui sont parfois assez âgées et relativement rôdées au métier, réagissent de manière expérimentée aux comportements de clients insistants, de policiers zélés, de passants irrespectueux. « Ne pas se laisser marcher sur les pieds », « ne pas se laisser insulter » se traduit par l'énonciation de limites claires. Elles répondent aux insultes et aux discriminations par une professionnalité de leurs pratiques, par un savoir d'expérience solide et maîtrisé, leur permettant de limiter les risques :

*« Il faut avoir des couilles au carré. Parce que j'ai déjà vu plusieurs filles faire les grandes gueules, mais elles ne connaissent rien du métier. Il faut avoir du feeling, quand le type passe ou t'appelle, rien qu'à le voir (...) Sans préservatif, déjà il y a rien.*

*(...) Aussi, on encaisse avant et on casse pas les prix. C'est la base. Et aussi, l'heure, psychologiquement, on l'a dans la tête. Sur 15 minutes, il est dehors. Tout est chronométré dans la tête. Chaque mouvement, on sait combien de temps ça prend. Au bout d'un quart d'heure, ils sont dehors. C'est ça être professionnelle. » (MAG, M., 29/04/21)*

*Pendant l'entretien chez G., un nouveau client est passé par son domicile. Très vite, il s'est rétracté en prétextant qu'il venait pour son cousin. G. a répondu, d'une manière qui ne laissait pas de place à la discussion : « Ce n'est pas un musée ici. Tu passes, tu payes. Même 20 euros ». (Entretien, 27/4/21)*

C'est également en mobilisant des connaissances juridiques, en récupérant le caractère flou et implicite de la législation entourant le secteur (Damhuis & al, 2020) qu'elles parviennent, parfois, à désamorcer une situation problématique.

*La semaine passée, on rentrait de maraude, une travailleuse du sexe était en train de discuter*

*avec des policiers qui étaient dans leur voiture. Elle nous explique qu'ils l'ont un petit peu interpellée, l'accusant de racolage. Et donc elle dit, « ben non, moi j'ai le droit de marcher dans le quartier (...) Pour racoler les gens, il faut qu'il y ait un client au minimum avec moi et là les seules personnes avec qui je parle c'est vous. Donc, le racolage, ce serait avec vous ? » et du coup, les policiers l'ont mal pris. (Notes d'observation, 10/06/2021)*

Soulignons toutefois que cette stratégie de « retournement » ou de « l'arroseur arrosé » demande une vraie dose d'assertivité car elle prend place dans des relations de pouvoir profondément inégalitaires et donne des raisons, à l'autorité, d'user de son pouvoir de coercition vis-à-vis de la personne.

L'humour et les rires, très présents lors des journées d'analyse en groupe<sup>8</sup>, témoignent d'une autre logique, celle de mettre à distance les discriminations vécues au

quotidien. D'autres encore consistent à banaliser et, même, à légitimer les situations d'agressivité en intériorisant la considération morale de la société qui consiste à trouver « anormale » la pratique prostitutionnelle : « On a quand même tous un petit problème dans la tête pour faire notre travail. Si on était tout à fait normales, on ne ferait pas ce métier... » (MAG, M., 29/4/21).

Aux discriminations basées sur leur activité génératrice de revenus viennent s'en ajouter d'autres ; les personnes transgenres et transexuelles, les personnes sans-papiers, cumulent des caractéristiques sociales qui en font des cibles des discriminations en général, y compris parmi leurs pairs. D'où cette interrogation, de la part d'une association qui propose des accompagnements psycho-médicaux-sociaux pour les hommes ayant des relations tarifées avec d'autres hommes (HSH), sur le sens et l'utilité d'ouvrir des permanences médicales spécifiques à destination des personnes

<sup>8</sup> Une des analyses en groupe (MAG) menée dans le cadre du travail de terrain a été réalisée en Wallonie avec un groupe composé de femmes âgées entre 25 et 62 ans et d'une personne transsexuelle.

trans' sans-papiers, dans le but d'offrir un espace sécurisé et de tolérance qui compense, en partie, les situations de non-droit. « Le grand malheur des sans-droits n'est pas de ne pas être égaux devant la loi, c'est qu'il n'existe pour eux aucune loi ; ce n'est pas d'être opprimés, mais que personne ne se soucie de les opprimer » rappelle, très justement, Arendt (2006 : 296).

### Le professionnel dans sa figure « diplomatique »

Face à ces discriminations, les professionnel·les se lancent dans des batailles (calculées), avec les personnes concernées, pour l'acquisition de droits : ils se font porte-paroles et négociateurs. Ce faisant, ils et elles aident à amortir les chocs des discriminations et des jugements formulés par des institutions publiques et privées à l'égard des personnes qui se prostituent.

*« L'outil le plus fort, c'est la relation. Mais la relation se base sur la vision qu'eux ont d'Alias. Qu'est-ce qu'ils attendent de notre*

*service ? Je suis un travailleur social, j'ai des clés, j'appelle pour lui d'autres services, je téléphone à l'huissier, ça marche mieux. Je leur dis ça : « Utilisez-moi, je suis travailleur social, j'ai quand même un mandat dans cette société » et ça aide aussi » (MAG, TS, 20/06/2019)*

*« Parfois, le fait d'accompagner physiquement, ça aide, c'est quelque chose d'important dans le travail. Une autre chose, c'est la sécurité qui peut prendre plusieurs formes. Quand la personne est chez nous, elle est en sécurité. Quand on l'accompagne, elle est en sécurité. Parfois, c'est un sentiment de sécurité plus qu'une vraie sécurité. Et finalement, c'est ce qui compense un peu les situations de précarité auxquelles on est confronté. » (MAG, 27/06/19)*

C'est ce que Laval & Ravon (2005 : 246) définissent comme la « mission diplomatique » de l'intervenant·e social·e qui, de manière pragmatique, « 'va vers' la personne et tente de négocier avec elle, sur le site même de l'action, le problème à traiter et la réponse à apporter. Son activité

suppose de savoir prendre en compte différents points de vue, de multiplier et d'associer si nécessaire divers interlocuteurs à la définition du problème et à la manière adéquate de l'accompagner vers sa résolution. » Ce travail implique de parvenir à traduire les demandes des institutions vers les publics et celles des publics vers les institutions pour tenter d'élaborer un accord à partir duquel un accès aux droits pourra se penser. En ce sens, les auteurs pointent le fait que « toute perspective jouant du psychologisme ou, inversement, du sociologisme serait dans ce cadre une erreur diplomatique », ce qui signifie que si le travailleur assimile son cadre de pensée à celui de l'institution (forme de sociologisme) ou à celui de la personne accompagnée (forme de psychologisme), il perd *de facto* sa légitimité de diplomate et rend inefficace la relation d'aide.

Mais, dans cette partie, il serait faux de penser que le jeu se fait à armes égales. Dans un contexte de dégradation de l'accès aux droits,

d'augmentation des situations de non-recours, de diminution de l'offre de services proportionnellement aux demandes, travailleurs-euses sociaux·ales des services sociaux associatifs, malgré toutes batailles, ne font bien souvent qu'allonger les listes et les salles d'attente des organisations<sup>9</sup>. Par ailleurs, une partie importante des personnes suivies par les associations ont des situations de vie particulièrement complexes et cette complexité implique un processus de négociation permanent pour qu'elles puissent avoir accès aux services (Baillergeau, 2020). Toutefois, ces négociations et ces batailles se calculent du côté des services : il s'agit de ne pas dépenser toute son énergie et son temps pour des causes perdues d'avance (par exemple dans des processus de régularisation administrative qui n'aboutiront pas). Il faut éviter de « griller des cartes » d'accès aux services et aux institutions avec des personnes qui ne peuvent pas, pour diverses raisons, passer leurs seuils.

<sup>9</sup> Avec le mouvement de digitalisation des services, ces salles d'attente ne s'organisent bien souvent qu'en ligne, ce qui exclut plus encore les personnes marginalisées, non seulement de la jouissance des droits, mais également de la possibilité de les demander.

*« S. : ces personnes restent en demande et on se rend compte qu'après, nous, on a nos limites aussi. En tant que travailleur, par rapport à ce qui nous entoure. On a un réseau, et on a des limites à un moment donné, où on peut faire tout ce qu'on veut pour répondre à une demande, mais qui met tout en échec, ben à un moment donné on ne peut plus répondre à la demande, à un moment donné. (Notes d'observation, 10/06/21) »*

Mis à part les accompagnements individuels, les professionnels-les ont à cœur de proposer des « parcours collectifs d'accès aux droits », comme le projet PrEP (dont nous parlerons plus bas). Ces parcours d'accès collectif aux droits ont la particularité d'être pensés-sur-mesure, c'est-à-dire qu'ils garantissent l'effectivité d'un droit dès l'entrée dans le parcours et qu'ils promettent que les différentes étapes qui permettront d'y accéder auront lieu dans un cadre sécurisé. Ces parcours collectifs sont essentiels car ils permettent d'éviter de rejouer indéfiniment des mécanismes d'exclusion individuelle ; ils ont également un pouvoir

de plaidoyer qui montre que, quand certaines conditions sont réunies, l'inclusion des personnes en marge de nos sociétés est possible.

### **Des reconnaissances et des interdépendances dans le travail social**

Alors, « aide à la relation » ou « relation d'aide » (Laval & Ravon, 2006) ? Les deux coexistent et parfois, se confondent. Dans certains cas, des personnes arrivent avec une sollicitation précise et viennent chercher un service sans demander à l'assortir d'une relation particulière. D'autres fois, la demande est entièrement investie d'un désir de lien. Ces types de relations avec les services peuvent être éclairées par les différentes dimensions de la reconnaissance décrites par Honneth (2000) et qui s'inscrivent dans trois sphères : celle de l'intime, des relations affectives et amicales ; celle du droit, qui reconnaît à tout individu l'égalité ; celle du collectif, qui confère aux individus une valeur et une utilité sociale. À ces trois sphères correspondent des

manières d'investir le travail social, que nous avons pu observer sur le terrain.

La reconnaissance par l'amour et l'intime apparaît lorsque des liens forts se créent entre un ou une travailleuse et une personne qui fréquente l'association. C'est le cas notamment de A. qui nous parle de I. comme la seule personne qui est venue la voir tous les jours à l'hôpital et lui a donné les forces de s'en sortir, ou de G. qui évoque, les larmes aux yeux, le décès d'une ancienne travailleuse sociale de Liège, ou encore de X. qui refuse de parler avec une autre personne que I. dans l'association. Ces « attachements » - que Latour (2000 : 193) décrit par « ce qui émeut et met en mouvement », ce qui « procure des bons et durables liens » - peuvent combler, chez la personne, une carence affective et apporter, à l'intervenant-e social-e, une estime de soi en tant que professionnel. Être apprécié-e par des personnes accompagnées, c'est gratifiant, c'est un signe de compétence sur le plan relationnel. « Si l'on appelle politique, la constitution progressive d'un monde commun,

il est assez difficile, (...), d'imaginer une vie commune en commençant par exiger de tous ceux qui aspirent à en faire partie de laisser à l'extérieur, au vestiaire, les appartenances et attachements qui les font exister (...) on ne peut pas passer du détaché au délié » ajoute Latour (2000 : 206). C'est pourtant un des mantras de la notion d'autonomie, prônée dans les politiques d'activation, qui postule qu'une relation d'aide est forcément déliée et « maîtrisée ». Le noeud ne consisterait-il pas, justement, « à se désintoxiquer de cette drogue : la maîtrise ? » (Idem). L'essentiel, dit Pascale Jamouille (2007), « reste de ne pas franchir certaines barrières comme la séduction, la manipulation ou le faux-semblant. Jouer un rôle, travestir sa personnalité et son identité professionnelle biaisent les relations. » Comme on a pu le décrire plus tôt, c'est en construisant de manière consciente son identité professionnelle - au travers d'une appartenance organisationnelle et sa personnalité de travailleur-euse - qu'une relation d'aide faite « d'attachements » peut émerger, en évitant de s'engluer dans des liens compliqués.

La deuxième sphère du droit, qui reconnaît à tous et toutes des mêmes chances d'accès aux services et aux droits, cette promesse universaliste de nos sociétés modernes, est l'idéal défendu par le travail social. Il n'en reste pas moins que cette mission de justice sociale reste la plus difficile à poursuivre dans un contexte qui a tendance à déliter les protections sociales et rétrécir (l'accès) aux droits, en particulier à l'égard des personnes stigmatisées. Cette sphère de la reconnaissance par le droit a la caractéristique de rendre interdépendants le travail social et le public : sans (accès à) des personnes marginalisées et exclues de leurs droits, le travail social n'a pas lieu d'être ; et sans travailleurs sociaux pour ouvrir, avec elles, les portes (ou plutôt, les emails) des services et défendre leurs droits, les personnes sont potentiellement démunies.

La troisième sphère de reconnaissance s'appuie sur la notion d'utilité, elle vise à reconnaître à la personne une valeur sociale. Cette sphère est particulièrement investie par les acteurs sociaux au travers d'actions de plaidoyer et d'actions

collectives et communautaires : il y a, par exemple, M. qui veut présenter aux chercheuses son atelier de couture et ses dernières productions – montrant, par ce fait, ses habilités et ses compétences en la matière ou A. qui parle du métier de travailleuse du sexe comme un choix, en insistant sur ses aptitudes à restaurer de l'estime aux personnes par un lien affectif et sexuel. Mais ça se joue également dans ce que la prostitution peut apporter sur le plan financier – le fait de gagner de l'argent étant un vecteur de reconnaissance sociale – et sur celui de l'estime personnelle, quand la relation avec le client est respectueuse.

*« Comment dire que l'argent qu'on avait, on claquait tout, c'était normal, on était jeune, on sortait, on allait au resto, on s'amusait. Quelqu'un mettait un verre, nous on mettait une bouteille quoi parce qu'on avait les moyens et c'était bien. C'était une autre époque, on connaissait tout le monde. (...) Même des grands sportifs, j'en ai eu, mais je te jure. Des gens super super connus. Et ben ils ne montaient*

*jamais sans te mettre un verre. Comme s'ils avaient rencontré une madame quelque part, tu vois presque. Ils te mettaient du « madame » et tout. » (Entretien, S., 24/04/21)*

Cette sphère de la reconnaissance s'appuie, si on la traduit en travail social, sur les atouts, les ressources, les savoirs et les compétences des personnes plutôt que sur les manques, les carences, les stigmates qu'elles ont – en partie – intériorisés.

*« Comment mettre en avant les compétences des gens (mettre les gens en posture de compétences), avoir l'esprit créatif et ouvert en se disant : les conneries qu'ils font, ce sont aussi des compétences. Se déguiser en fille pour sortir d'un centre fermé, c'est génial ! Je connais un jeune qui échappait toujours à la police parce qu'il courait vite... Du coup, je lui ai dit de venir courir avec moi en sortant de cure quand il était prêt. Après 2 km, il ne voulait plus courir, il m'a dit « j'arrête », je l'ai poussé, « tu continues », il a couru 13 km finalement, il a m'a dit que*

*c'était un peu semblable à l'effet de la cocaïne de courir comme ça. Ça vaut ce que ça vaut mais quand même, « créativement », il s'est vu autrement. Il était gros en sortant de cure, etc., il n'avait plus d'énergie ; il fallait qu'il se voie autrement. Ça ne servira peut-être à rien, c'est une étincelle, on verra si ça prend. Il en faudra peut-être 100. C'est ça, aussi : voir leurs compétences directes et indirectes, comment les prendre en compte et les appuyer un peu plus ». (MAG, TS, 20/06/2019)*

Au travers de ces espaces et relations de reconnaissance, des transformations sont possibles. Pichon (2005 : 200) déclare que « l'inscription dans l'espace public s'accompagne d'un affranchissement à la catégorisation ou la stigmatisation préalables pour opérer un retournement positif de l'expérience vécue, qu'il s'agisse de prostitution, de toxicomanie, ou de vie à la rue pour les SDF ». Parfois, la participation à une pièce de théâtre, à une manifestation, à un atelier collectif devient un lieu de restauration d'une estime personnelle, à l'instar de cette

participante à une MAG portant sur l'accès aux droits des personnes pratiquant la prostitution qui dira qu'elle était fière d'être parvenue à faire partie d'un groupe, qu'elle s'était rendue compte qu'elle était capable d'un tel exercice – même s'il était difficile. Ces « retournements » sont particulièrement visibles dans la sphère médiatique, où des visages connus de la prostitution interviennent régulièrement pour défendre l'activité, devenant en quelque sorte des égéries ou des symboles identitaires de ce monde. ▶

## 2. PASSER À L'ÉCHELLE DES RÉSEAUX 'SAFE', LES ASSOCIATIONS AU TRAVAIL

### 1. COMPENSER LES DISCRIMINATIONS

La prostitution est multiforme et c'est un sujet qui s'appréhende dans sa complexité. Toutes les associations éprouvent cette complexité au quotidien dans leur travail de terrain : elles se frottent au réel et sont sans cesse contraintes dans leurs généralisations par les situations très diversifiées qu'elles rencontrent<sup>10</sup>. Mais la nuance s'expatrie difficilement : diffuser une « pensée complexe », comme le nomme Morin, est un travail permanent et de longue haleine. Les associations du secteur « prostitution » s'y emploient, au travers de la production de supports de sensibilisation destinés au grand public, aux étudiants, aux médias, etc.

Ces organisations revendiquent leur utilité sociale en construisant, avec les personnes concernées par la prostitution, une pensée complexe sur le sujet des discriminations et un arsenal pragmatique de pratiques pour les atténuer et les contrer. Toutefois, « la particularité du droit antidiscriminatoire est qu'il « constitue la discrimination en même temps qu'il la prohibe. » » (Chevallier, 2003, in Pézeril, 2017 : 8). C'est-à-dire que le fait de dénoncer des discriminations sur base d'un critère spécifique peut, par corollaire, enfermer et réduire la personne, aux yeux de l'action publique et de la société, à ce critère précis : « Un même individu peut bien évidemment faire partie

<sup>10</sup> Cette dimension du travail social est détaillée dans le cahier de la recherche action jumeau de celui-ci : « Prostitution & Accès aux droits. La portée politique du travail social »

de plusieurs catégories. Mais c'est au moment du travail de présentation de soi, lorsqu'il entre dans un dispositif, que la classification dans laquelle il est rangé devient un vecteur d'interaction dont il doit répondre par des paroles et des interactions appropriées ». (Pichon, 2005 : 194).

*« Avec mon ancienne psy, c'est comme si tous mes problèmes étaient liés au fait que je voulais couper les ponts avec ma mère, pourtant, depuis que j'ai coupé les ponts, tout va beaucoup mieux. Ici, pour celle-là, le problème était lié au fait que je suis travailleur du sexe. Dans tout ce qu'elle disait, par exemple « oui tu vas suivre une formation, il faut que tu t'accroches à l'école, comme ça tu pourrais ne plus faire le travail du sexe », c'était orienté ». (MAG, I., 08/07/2021)*

Souvent, dans les dispositifs, ce sont les voies de sorties à la carence sociale identifiée qui sont énoncées comme objectif de la relation d'aide (sortie du chômage, sortie de la rue, etc.). Pézeril (2017 : 149)

résume cette tension dans ces mots : « Ce qui reste délicat dans la lutte contre les discriminations (...) est la gestion de la tension entre la nécessité de cibler les politiques vers les populations qui en ont le plus besoin et le risque de stigmatisation de ces populations sur base d'une désignation sexuelle et/ou raciale. On touche ici à l'un des nœuds de la lutte contre les discriminations : comment assurer une politique non-stigmatisante tout en développant une politique à destination des groupes les plus vulnérables ? ».

*« Une fois, j'en avais ras-le-bol du travail, je voulais trouver un autre travail, l'AS [d'une association du secteur prostitution] m'a dit « Je veux bien aller à la MIREC<sup>11</sup> avec toi », (...). Et elle m'a dit « mais je suis obligée de me présenter [comme venant] de [l'association] ». Et donc, devant les employeurs qui seront là, avec les gens de la MIREC... Qu'est-ce qu'ils vont dire ? « la pute veut travailler ! », (...) Alors qui est-ce qui va m'engager ? Le patron qui veut avoir des faveurs ou quoi ? (..) C'est stupide.*

*Donc [les AS de l'association] sont les seules qui sont à même de nous comprendre, et ce sont aussi les seules qui ne peuvent pas vraiment nous aider. Où on va ? » (MAG, S., 29/04/21)*

Une des réponses apportées par le secteur consiste à construire, autour des personnes fortement stigmatisées et discriminées, un « réseau safe » dans lequel elles peuvent « circuler librement », formes de « bases arrières » sécurisées des secteurs social/santé. Ces bases arrières se construisent au travers d'un travail intensif de réseau constitué d'acteurs réceptifs à une pensée complexe au sujet de la prostitution et utiles pour favoriser les accès aux droits des personnes qui se prostituent (dans un CPAS, au sein d'une caisse d'assurance sociale, dans une maison médicale, etc.).

C'est pour illustrer ce processus de travail que nous décrivons, dans le point suivant, le projet PrEP. ▶

11 Mission Régionale pour l'Insertion et l'Emploi à Charleroi

## 2. LE PROJET PREP, UN 'CIRCUIT HORS CIRCUIT'

La PrEP est un traitement préventif au VIH qui permet de ne pas développer l'infection en cas de contact avec le virus et qui, en terme de santé publique, est moins couteux que les traitements antirétroviraux. Dans le cadre d'un projet-pilote, l'association Alias a garanti à toute personne rentrant dans le « projet PrEP » – et plus spécifiquement aux hommes en situation administrative irrégulière (Reeves & al., 2017) qui constitue un public plus à risque de développer des IST<sup>12</sup>– un accès direct et gratuit à ce traitement prophylactique. La PrEP constitue, aux yeux des travailleur-se-s sociaux-les et des hommes qui se prostituent, un levier évident de réduction des risques liés à la pratique prostitutionnelle. L'accès à la PrEP

revêt également une dimension sociale et psychologique car il offre à des personnes qui ont généralement peu de prises sur leurs parcours de vie la possibilité de *contrôler* la transmission des infections :

*« En tant que travailleur-se du sexe, il y a beaucoup de choses pour lesquels on est à risque et qu'on ne peut pas maîtriser. C'est simple, si tu fais une passe dans une voiture, ou si tu vas dans une maison que tu ne connais pas, tu ne sais pas si tu reviendras, tu ne sais pas si la personne ne veut pas vous agresser ou vous tuer, on n'a pas de maîtrise là-dessus. [...] on a toutes et tous des stratégies différentes pour tenter de maintenir une certaine*

*sécurité [accueillir chez soi, avoir un compagnon qui attend dehors, etc], mais ce n'est pas toujours possible. [...] La police est parfois celle qui profite de ta situation de sans-papiers pour t'extorquer de l'argent. [...] Et puis il y a beaucoup d'éléments qui font que tu n'as pas toujours d'autres choix que de te prostituer. Et donc sur tous les aspects pour lesquels on n'a pas de maîtrise, une des seules choses que je peux contrôler, c'est le risque HIV, en prenant la PrEP. C'est un élément pour lequel on peut se sentir en sécurité. » (MAG, T., 9/07/21)*

En pratique, pour les personnes en irrégularité de séjour, la PrEP peut être soit achetée en pharmacie au prix du marché, soit délivré pour les personnes sans papiers au travers de l'aide médicale urgente (AMU), soit délivrée au travers d'un réquisitoire Fedasil pour les demandeurs d'asile.

Les associations du secteur constatent pourtant que l'AMU est difficile d'accès et que, souvent, elle ne couvre pas la PrEP. Les difficultés d'accès du public sont en partie liées au fait qu'une partie

est très mobile et peut difficilement avoir recours au CPAS (et donc à l'AMU) qui fonctionne par inscription territoriale définie : sans adresse de référence, l'aide est rendue compliquée. Ensuite parce que l'AMU s'interprète et s'octroie différemment selon les CPAS : dans les faits, l'AMU couvre des dépenses urgentes (et donc principalement curatives) de santé, son octroi pour l'accès à un traitement préventif VIH dépend fortement des règles internes de chaque institution et du pouvoir discrétionnaire (Giraldi, 2021) des assistant-e-s sociaux-ales des CPAS.

La décision d'octroyer l'AMU pour un traitement préventif se joue dès lors à un niveau institutionnel, mais dépend également de la volonté/capacité du-de la travailleur-euse à négocier les règles et son octroi avec les instances.

*AS d'un CPAS : Pour la PrEP, comme c'est de la prévention, il faut que j'aie le nom du médicament ou de la molécule pour savoir si la prise en charge est autorisée par le CPAS dans le cadre de l'AMU.*

<sup>12</sup> On constate, sur le terrain, que la grande vulnérabilité économique autorise moins de marges de manœuvre de négociation du préservatif de la part des personnes sans-papiers, notamment parce que les services sexuels sans protection permettent d'augmenter les tarifs. Par ailleurs, le degré de maîtrise des risques d'IST avec le préservatif est moins évident qu'avec un traitement de type PrEP: outre les déchirures ou la pratique du *chemsex*, les violences et agressions que peuvent subir les hommes en situation vulnérable diminuent la maîtrise des aspects préventifs de santé : « Les 27 personnes qui sont rentrées dans le « projet PrEP » jusqu'à présent sont des personnes hyper vulnérables qui n'ont pas la possibilité de négocier le préservatif » (AS Alias, Présentation du projet PrEP au Rainbow Festival, 17/09/20).

*Chercheuse : Parce que donc, il y a une liste prédéfinie, au sein du CPAS, de médicaments et de molécules autorisés dans le cadre de la carte médicale ?*

*AS : Oui. Mais il y a moyen de demander une dérogation spéciale, si j'ai le nom de la formule, pour l'avoir.*

*Chercheuse : Ça se négocie en fait ?*

*AS : Oui, ça se négocie. Le CPAS [d'ici] est ouvert à ça. Ça se joue différemment dans chaque institution, dans chaque CPAS en fait.*

*(Entretien, TS, 12/05/21)*

En outre, on sait que les conditions de l'accueil dans les CPAS sont très variables et influent sur la volonté des personnes vulnérables de s'inscrire dans un parcours d'aide et d'insertion.

*« [À propos de l'accueil dans certains CPAS] : beaucoup de personnes réfugiées ne vont plus vers l'assistance sociale, parce que le traitement est inhumain.*

*Après ma mauvaise expérience, j'ai envoyé un texto à [travailleur social de l'association du secteur] en disant, 'laisse tomber, j'ai pas envie d'y retourner'. Quand ils sont impolis et que tu te sens super inconfortable, tu commences à penser 'peut-être que je n'ai pas besoin de soins médicaux, je survivrai...'. Parce que je n'ai plus envie de me rabaisser juste pour avoir un peu d'aide » (MAG, I., 8/07/21)*

Si l'accès aux traitements antirétroviraux en cas de diagnostic du VIH est aujourd'hui facilité, l'accès au traitement (« PrEP ») qui prévient la contraction du virus reste compliqué. L'objectif du projet PrEP consiste dès lors à surmonter ces blocages et **créer une toile personnalisée entre acteurs du social privé et public et de la santé permettant de faciliter l'accès au traitement et d'inscrire la personne dans un réseau d'aide sécurisé** qui autorise, notamment, qu'une politique de prévention (médicale et sociale) puisse se déployer. *« Avec ce projet, on contourne les difficultés d'accès aux soins, en créant un circuit hors circuit pour avoir accès à la PrEP ».* ▶

### 3. DES BASES ARRIÈRES SÉCURISÉES POUR OUVRIR DES DROITS

Ce projet montre la faculté des services sociaux associatifs à créer des collaborations plus ou moins institutionnalisées avec des acteurs facilitateurs de l'accès aux soins pour les personnes qui se prostituent.

Les questions de santé physique bénéficient à cet égard d'un statut particulier. C'est ce que Fassin décrit dans la notion de « biolégitimité » (Fassin, 2005 : 176) qui tend à considérer les soins comme la seule nécessité qui soit reconnue aux populations très marginalisées ou exclues : « Le corps souffrant, malade ou menacé, se trouve ainsi doté d'une légitimité qui transcende, au moins jusqu'à un certain point, les préjugés communs sur la déviance des toxicomanes et des pauvres, devenant par conséquent une ressource dans les interventions

publiques en direction de ces catégories ».

Cette « légitimité qui transcende » a permis l'établissement institutionnel de « bases arrières médicales », permettant au public de naviguer dans un réseau sécurisé pour avoir un accès gratuit à une consultation médicale adaptée à la prise de risques, à un dépistage ou à un traitement antirétroviral, etc<sup>13</sup>. L'accès universel des traitements préventifs n'est, par contre, pas organisé et subventionné : « Ici, généralement, on n'a pas de boîtes du traitement PrEP à distribuer gratuitement, à part quelques échantillons » explique une médecin à la S-Clinic du CHU Saint-Pierre.

Dans le cadre d'une demande d'accès à la médecine préventive via l'AMU, l'état de souffrance

<sup>13</sup> Les associations du secteur proposent des permanences médicales qui remplissent ces missions, il est également possible de se rendre aux consultations du CETIM et du Centre Elisa du CHU Saint-Pierre (agrémenté comme centre hospitalier de référence pour le VIH SIDA et la majorité des IST).

des personnes (décrit par Fassin) n'est pas avéré et reconnu. Il est seulement anticipé, aux faveurs des profils à risques de ces personnes (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, personnes qui ont une activité prostitutionnelle couplés à des situations de vulnérabilité socio-économiques et/ou de clandestinité). La ruse des associations consiste alors à restaurer du politique en faisant de la prévention à la maladie (et pas seulement de la maladie elle-même) une « raison sociale » (Fassin, 2005) suffisante pour octroyer des droits : « *le projet PrEP s'inscrit dans une démarche plus large d'information et d'ouverture des droits médicaux pour les personnes qui n'y ont pas accès. L'objectif n'étant pas qu'Alias paye le parcours PrEP d'une personne sur du long terme, mais d'inscrire les personnes dans des parcours de soins classiques* », explique un travailleur de l'association. Cet objectif s'appuie sur deux stratégies qui peuvent s'avérer complémentaires :

- La première consiste à *élargir* les bases arrières ou les réseaux

sécurisés aux institutions d'aide sociale publiques – comme c'est le cas dans un CPAS bruxellois, qui met en place un accueil spécifique pour les personnes qui se prostituent, la plupart en irrégularité de séjour. Cette spécialisation de l'accueil permet d'appréhender le fait prostitutionnel de manière éclairée et nuancée. Cela permet de comprendre et anticiper les besoins particuliers des personnes en matière sociale et de santé, de prodiguer un accueil non-jugeant et de négocier, en interne de l'institution publique généraliste, une prise en charge de la médecine préventive – et, parfois, d'aides complémentaires.

- La deuxième stratégie consiste à *contourner* les institutions publiques qui octroient l'aide médicale urgente et à offrir un passage direct, affranchi du passage par le CPAS, à un accès gratuit – doté d'un budget spécifique – aux traitements préventifs, au sein d'un centre hospitalier public référent. Cette deuxième stratégie implique de débloquer un subside destiné à l'achat d'un certain nombre de traitements, distribués ensuite par le CHU Saint-Pierre à

des personnes issues du public-cible (et en demande de la PrEP) qu'Alias a pu identifier sur ses terrains d'intervention.

En 2019 et en 2020, le subside a été rapidement écoulé, et un certain nombre de personnes ont pu se procurer le traitement via le CPAS, notamment grâce à l'accueil spécifique organisé par le CPAS de 1000 Bruxelles. Ces résultats corroborent le postulat de départ qui consiste à faire de l'effectivité du droit la condition d'entrée dans le projet<sup>14</sup>. En résumé, quand les personnes, même très vulnérables et très en marge de la société, perçoivent précisément l'utilité de l'aide sociale, elle y ont recours.

« *Pour certaines personnes, il a été possible d'ouvrir les droits médicaux, ce qui implique une mise en ordre du statut de séjour et l'affiliation à une mutuelle* » précise l'association Alias<sup>15</sup>. Comme l'expliquait un médecin référent

d'association pour les personnes prostituées, ces deux stratégies ont pour objectif de « poser un pied dans l'entrebaillement de la porte » et favoriser l'entrée dans le « droit commun » du public pour lui restaurer davantage de « citoyenneté sociale » et politiser, en repoussant les limites de la « biolégitimité », leurs situations de sous-protection sociale. Elles tentent de fait de compenser les défauts d'accès aux droits à la santé : sur le plan administratif, en abaissant le seuil d'accès à des consultations médicales ciblées ; sur le plan de l'accueil, en étant formés et spécialisés sur les questions de genre et sexualité et sur les réalités de la pratique du travail du sexe, et pallient, ce faisant, à des mécanismes de non-recours aux droits – et plus précisément à leur « non-sollicitation » (Observatoire bruxellois de la Santé et du Social, 2016). ▶

14 D'autres secteurs ont expérimenté précédemment ce type de projet, c'est le cas du « Housing First » dans la sans-abrisme et de « Youth Guarantee » dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle qui promettent, dès l'entrée dans les dispositifs, un logement pour le premier, une expérience d'emploi pour le deuxième.

15 Alias asbl, « Rapport d'activité 2020 », Confinement et interdiction de la prostitution: une année de bousculements chez Alias (adobe.com)

## CONCLUSION

En fréquentant, en écoutant et en accompagnant les personnes qui se prostituent, y compris sur leurs lieux de vie et d'exercice, on constate que chaque situation d'exclusion se différencie l'une de l'autre et que les étiquetages ne font jamais (vraiment) sens. C'est, d'après les travailleurs et travailleuses sociales, en considérant les situations dans toute leurs singularités que les personnes peuvent endosser des rôles dissociés des catégories sociales auxquelles la société les assigne, acquérir une « valeur » aux yeux de cette société et devenir porteurs et porteuses de droits.

Clément et al. (2001 : 161) parlent d'un « public dont les modalités d'identité et de désaffiliation ne sont pas reconnues ou sont profondément «maquillées» par leur stigmatisation. Portés par un regard novateur et par une mise à distance des espaces institutionnels, moins soucieux d'insertion que de présence et de veille, des acteurs associatifs offrent la possibilité d'une «intimité communautaire».

Le travail social en train de se faire au plus près des publics (très) vulnérables, dans cette « intimité communautaire » permet, par la suite, de « révéler » à l'action publique des situations d'exclusion inédites ou répétées, et de pointer du doigt des mécanismes ponctuels ou structurels de discrimination et de sous-protection sociale. En cela, les associations et les publics poursuivent un idéal démocratique, fondé sur l'égalité entre les personnes, et qui dépasse les catégories administratives, de genre, d'orientation sexuelle, de nationalité mobilisées par l'action publique pour administrer la société. Et c'est dans cette rencontre faite de frictions entre une action publique compartimentée et un travail social élastique, que l'accès aux droits et aux services se construit.

## BIBLIOGRAPHIE

Astier, I. (2005), « Qu'est-ce qu'un travail public? Le cas des métiers de la ville et de l'insertion », in Ion, J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 170-185

Alias asbl, « Rapport d'activité 2020 », Confinement et interdiction de la prostitution: une année de bousclements chez Alias (adobe.com)

Arendt, H. (2006), *Les Origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Nouvelle éd., Seuil

Baart, A. (2001), *Een theorie van de presentie*, Utrecht University, Boom Lemma. Uitgevers

Baillergeau, E & Grymonprez, H. (2020), « Aller-vers les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales » in : *Revue française des affaires sociales*, La documentation française, N°2, 117-13 <https://DOI.10.3917/rfas.202.0117>

Baillergeau, E. & al., (2011), *Proximités en milieu urbain. Les leçons de la pratique au Québec, aux Pays-Bas et en Espagne*, Paris-La Défense, PUCA

Boucher, M. (2015), "Introduction du deuxième numéro : de la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation", in *Sciences & Actions sociales*, Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales, N°2, 4-23 DOI 10.3917/sas.002.0004

Çakir, H, De Backer, M., Gonçalves, M. (2021), « Pour une clinique de la précarité », in : *La Revue Nouvelle*, N°6, 34-43

Damhuis, L., Maisin, C., Vanderplancke, V. (2020), « Prostitution et statut social : sortir des sous-sols », *La Revue Nouvelle*, 7, 52-60

David, M. (2013), « Contextualiser la réduction des risques auprès des prostituées. enjeux moraux et politiques du traitement sociétal d'une activité stigmatisée » in : Brigaud, T. (dir.) *Histoire & Principes de la Réduction des Risques. Entre santé publique & changement social*, Médecins du Monde, pp. 83-93

Drulhe, M., Clément, S. & Mantovani, J. (2001).« L'au-delà de l'exclusion, la mise en évidence de nouveaux publics par les acteurs de terrain ». In : *Sociologie et sociétés*, 33(2), 159–174. <https://doi.org/10.7202/008316ar>

Fassin, D. (1996) « L'essentiel, c'est de participer. Démocratie locale et santé communautaire dans les villes du tiers-monde », In : *Les Annales de la recherche urbaine*, N°73, Ville et santé publique, 5-13

Fassin, D. (2005), « Biopouvoir et biolégitimité ? Splendeurs et misères de la santé publique » in Granjon, M.-C., *Penser avec Michel Foucault*, Karthala Recherches internationales, 161-182 <https://doi.10.3917/kart.gran.2005.01.0161>

Giraldi M. (2021), « Travail social et pratiques discrétionnaires. Introduction », *Les Politiques Sociales*, vol3, n°4, p.4-14.

Honneth, A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Editions du Cerf, Paris

Jamouille, P. (2007), « La proximité » in : *Recherche et intervention sociale Comprendre et "agir" les changements en cours aux marges*, Les Politiques Sociales, N°3-4, 43-59

Latour, B. (2000), « Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement » in Micoud, A & Peroni, M., *Ce qui nous relie*, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 189-208.

Laval, C. & Ravon, B. (2005), « Aide à la relation ou relation d'aide ? », in : Ion, J. (dir.), *Le travail social en débat[s]*, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2005, 235-249

Maes, R. (2020), « Prostitution et intervention sociale » in : *La Revue Nouvelle*, N°7, Bruxelles, 60-68

Maisin, C. & Rosenzweig, M. (2019), « Travailler le social à l'échelle des quartiers. La travail communautaire en chantier » in : *Les Cahiers de la Recherche'action*, N°7, Fédération des Services Sociaux, Bruxelles [Disponible en ligne : 19016A5\_Cahier\_Rechercheaction7\_08.pdf (fdss.be)]

Musso, S. (2007). « Les paradoxes de l'invisibilité. Le travail de rue d'une association marseillaise auprès de prostituées maghrébines ». *ethnographiques.org*, N°12 [https://www.ethnographiques.org/2007/Musso - consulté le 08.04.2022]

Pézeril, C. (2017), *La sérophobie en actes. Analyse des signalements pour discrimination liée au VIH/SIDA chez Unia (2003-2014)*, Rapport complet d'enquête, Université Saint-Louis, Observatoire du sida et des sexualités & Unia

Pichon, P. (2005), « La construction des publics » in : Ion, J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 189-203

Pinxten, H. (2010), *De straathoekwerker als etnograaf*, Ghent University

Reeves & al., (2017), « National sex work policy and HIV prevalence among sex workers : an ecological regression analysis of 27 European countries », *The Lancet*, Volume 4, n°3, 134-140

Une publication de la Fédération des Services Sociaux (FdSS),  
49 rue Gheude - 1070 Bruxelles

Editrice responsable: Céline Nieuwenhuys  
Auteurs: Charlotte Maisin & Lotte Damhuis

Graphisme: Sergeant Paper

Illustrations: Kat Dems

Tous droits réservés • Dépôt légal avril 2022

